TÉLÉPHONIE MOBILE

Les opérateurs dans le flou

La taxe de 5 % instaurée dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour 2009, sur tout mode de rechargement prépayé du téléphone mobile, devrait-elle être supportée par l'opérateur ou par le consommateur ? Si les points de vente ont déjà tranché en augmentant les prix du rechargement par carte et électronique, les opérateurs, eux, sont toujours dans le flou.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Au niveau des points de vente, la couleur est déjà affichée. Les abonnés payent plus cher leur rechargement électronique et téléphonique. Les revendeurs ont, en effet, décidé d'augmenter de 10 % les rechargements électroniques «Flexy, Arsseli et Storm».

Les nouveaux prix sont d'ailleurs affichés sur les devantures des boutiques opérant dans ce commerce. Selon ces revendeurs, l'opérateur public Mobilis reste le seul à avoir garder les prix habituels, du moins pour le moment. Quant aux deux autres opérateurs privés Nedjma et Djezzy, ils ont déjà procédé à l'augmentation des tarifs.

Ainsi, dans les points de vente, pour un rechargement de 100 DA, il faut désormais débourser 110 DA. Et pour 200 DA, 220 DA, et ainsi de suite. Ce nouveau tarif est appliqué aussi bien pour Djezzy que pour Nedjma.

Un revendeur installé à la place du 1er-Mai nous a expliqué qu'auparavant, pour les rechargements électroniques, il achetait auprès du distributeur 10 000 DA de communication au prix de 9 750 DA. Or, depuis quatre jours et pour la même somme de communication, il paye 10 300 DA.

Pour les cartes de rechargement, une carte de 500 DA coûtera dorénavant 530 DA pour le consommateur. Si auparavant, le revendeur achetait cette carte à 485 DA et la cédait à 500 DA, aujourd'hui, il l'acquiert auprès du distributeur pour la somme de 515 DA.

Une carte de 1 200 DA de Djezzy sera cédée au client à 1 270 DA. Le revendeur nous a expliqué qu'il achetait cette carte auprès de son fournisseur à 1 160 DA pour la revendre à 1 200 DA. Or actuellement, le commerçant de détail se la procure à 1 230 DA. Nous avons ainsi une hausse de 70 DA.

Pour la carte de 1 000 DA de Nedjma, elle est cédée, avec la nouvelle tarification, à 1 050 DA. «Avant nous achetions une carte de 1 000 DA à 970 DA et actuellement nous l'achetons à 1 020 DA auprès des fournisseurs, ce qui nous pousse à la vendre au client au prix du 10 50 DA» nous a expliqué Samir, un revendeur de détail.

Aucune indication sur les détails de l'application de la taxe n'a été fournie.

Les opérateurs dans le flou

Du côté des opérateurs de la téléphonie mobile, la loi de finances complémentaire pour 2009 n'a donné aucune explication sur les détails de cette taxe. Ainsi, ces derniers ne savent pas encore si la taxe devrait être assumée par eux ou par le consommateur. Les opérateurs ont-ils procédé à l'augmentation des prix ? Non, affirme-t-on du côté de Mobilis et Nedjma. D'ailleurs, selon cette dernière, l'opérateur n'exerce aucun contrôle sur les revendeurs de détail. «Ils sont ingérables», nous dira l'attachée de presse de cet opérateur privé.

Cette dernière a affirmé que Nedjma n'a toujours pas tranché la question. «Pour le moment, nous ne savons pas si la charge doit être supportée totalement par nous ou si elle doit être partagée entre nous et le consommateur», dira notre interlocutrice. Par ailleurs, le chargé de la communication au niveau de Mobilis, M. Daâs, a indiqué que l'opérateur à saisi par courrier l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (ARPT) pour demander des éclaircissements sur la mise en application de cette taxe.

«Nous attendons de voir si la taxe doit être collectée auprès des clients ou être assumée par nous», a-t-il précisé. Ce dernier a expliqué que dans le cas où la taxe est répercutée sur l'abonné, ce dernier devra payer 5 % sur le montant de sa recharge.

Rappelons que dans son article 32, la nouvelle loi de finances explique qu'une taxe est due mensuellement par les opérateurs de téléphonie mobile quel que soit le mode de rechargement. Le taux de la taxe est fixé à 5 %. Il s'applique sur le montant du rechargement au titre du mois. Le produit est versé par les opérateurs concernés au receveur des impôts territorialement compétent, dans les vingt premiers jours du mois suivant.

Du côté de l'ARPT, la chargé de communication, nous a indiqué que l'autorité, pour sa part, a saisi par courrier officiel le ministère des Finances, y demandant des précisions pour statuer sur ce cas.

Les clients pris au dépourvu

Venus acheter des cartes ou pour flexy, les clients étaient surpris d'apprendre que les prix ont augmenté. Sidérés, ils demandaient aux revendeurs des explications. Ces derniers leur expliquaient que le gouvernement a instauré une taxe pour les opérateurs de téléphonie qui, à leur tour, l'ont répercutée sur le consommateur.

Désemparés, les abonnés ont dû tout de même acheter leurs cartes plus cher que d'habitude. Selon eux, c'est toujours le citoyen qui est sanctionné.

S. A.

Harraga : l'État impuissant

En cet été 2009, le phénomène de la harga reprend de plus belle, avec plus de détermination et plus de violence ! Les dernières mesures gouvernementales, qui se voulaient dissuasives, n'ont rien réglé.

Ils partent de partout. De toutes les côtes. Quitter l'Algérie à tout prix ! A deux, à dix ou à vingt. Les harraga partent pour n'importe où, et n'importe où, cela peut être même Israël !

L'aventure est arrivée aux quatre harraga de Skikda. Cherif Adel, Abdelaziz Oualbani, Fouad Boufarouk et Mohamed Tahar Khelifi, âgés de 21 à 27 ans, qui ont été arrêtés en avril dernier alors qu'ils se trouvaient à bord d'un bateau italien de marchandises, non loin de la ville occupée de Haifa où ils avaient été appréhendés par les forces de sécurité israéliennes et incarcérés. Ils avaient pour projet de s'établir clandestinement en Europe pour y travailler.

Mais après un séjour en Grèce, un pays qu'ils avaient rejoint en passant par la Turquie, ils avaient dû renoncer à leur projet faute de travail sur place et s'étaient alors introduits clandestinement dans le bateau italien qui, après avoir accosté dans plusieurs ports, s'est dirigé vers Israël !

Les quatre jeunes gens viennent d'être libérés après plus de trois mois de détention, mais à elle seule, cette histoire révèle l'obstination encore vivace de quitter le pays à n'importe quel prix, en 2009 !

Le phénomène prend des proportions alarmantes

Une situation d'autant plus grave que ces derniers temps, de jeunes diplômés, des pères de famille et des femmes, même des mineurs , (c'est le cas le 27 juillet dernier) n'hésitent pas à traverser la mer avec tous les dangers que cela représente et l'impact désastreux sur l'image du pays.

Photo : Samir Sid

Quitter le pays à n'importe quel prix !

Début juillet, alors que 116 jeunes clandestins étaient appréhendés au large des côtes annabies, on apprenait que c'étaient plus de 250 immigrés clandestins qui ont été appréhendés au sud de la Sicile, près de l'île de Lampedusa, et ce, en une seule journée, par les autorités italiennes. Pratiquement un jour sur deux, une centaine de clandestins arrivent sur les côtes italiennes par groupe de quinze. Ils ont été secourus et transportés sur la terre ferme. D'autres harraga repérés avaient été ramenés sur un navire de la marine italienne qui les a conduit jusqu'à l'île de Lampedusa, située à 200 km au sud de la Sicile.

Face au phénomène, l'Etat se révèle impuissant ! Les députés algériens ont pourtant voté, le 21 janvier 2009, une loi qui punit d'une peine allant de 2 à 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 20 000 à 60 000 DA les personnes qui tentent de quitter de manière illégale le territoire national.

La question des harraga est devenue politique avec l'exploitation qu'en fait le Maroc, notamment.

Mais les harraga n'ont plus peur ni des lois ni des forces de sécurité.

En témoigne la nuit mouvementée qu'ont eu à vivre, dans la nuit de jeudi à vendredi, les garde-côtes d'Annaba avec pas moins de 46 harraga. Refusant de se rendre, ces derniers ont précipité leurs embarcations de fortune contre la vedette des gardes-côtes. Le choc les a précipités dans la mer. On déplore dix-huit blessés et surtout, un mort (un jeune de 27 ans) ainsi que plusieurs disparus. On peut aussi comparer leur tentative à un suicide. Plutôt mourir que d'être arrêté, telle est la devise de ces harraga.

Selon Zaïdi Abdelaziz, chef de la station maritime principale des gardes-côtes de Annaba, contacté par nos confrères de *Liberté*, «les harraga ont appliqué une toute nouvelle stratégie». Nouvelle stratégie ?

«Jugez-en ! Après une course- poursuite, ceux se trouvant dans la première embarcation, et pour la première fois, ont réagi d'une façon très bizarre. Dès qu'ils ont été interceptés, soit vers 00h45, ils ont refusé de se plier aux injonctions des éléments de la Marine nationale. Ils ont carrément foncé sur l'unité des gardes-côtes. C'est ce qui a engendré des blessés en plus du fait que l'embarcation a coulé.»

La leçon de cet été 2009 est claire : face aux harraga, l'Etat est bien impuissant !

C. M.

Décès

La famille Ahmed Messaoud a la douleur d'annoncer le décès de leur père et frère **Ahmed Messaoud Larbi,** rappelé à Dieu hier 8 août 2009 à l'âge de 67 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui dimanche 09/08/09 au cimetière de Koléa (Mosquée Okba), après la prière du Dohr. «A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»